



# Protocole santé mentale des élèves

## « Du repérage à la prise en charge »

Second degré

**Collège Gérard PHILIPE 33600 PESSAC**

38 avenue Pierre Corneille

33600 PESSAC

05-56-15-12-50

[Ce.0332191c@ac-bordeaux.fr](mailto:Ce.0332191c@ac-bordeaux.fr) collège

[Ce.0332245l@ac-bordeaux.fr](mailto:Ce.0332245l@ac-bordeaux.fr) segpa

Description	Qui	Comment
<b>Repérer</b>		
<p><b>Plusieurs comportements ou actes peuvent être des signes de mal-être et de trouble psychique chez un élève. Il est important de les repérer, et de les signaler, surtout si ces signes se répètent dans le temps.</b></p> <p>Exemples : baisse de résultats, problèmes d'attention et de concentration, changements d'humeur, retards, absences répétées ou perlées, tristesse, agressivité envers soi-même ou les autres, élève qui parle de suicide dans une copie ou ouvertement....</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des personnels de l'établissement</li> <li>• Les élèves</li> <li>• Les familles</li> </ul>	<p>Pour plus d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Reconnaître les signes d'alerte chez les enfants</b> <a href="https://www.ameli.fr/assure/sante/jeunes-16-25-ans/souffrance-psychique/signes-alerte">https://www.ameli.fr/assure/sante/jeunes-16-25-ans/souffrance-psychique/signes-alerte</a></li> <li>• <b>La santé mentale des enfants</b> <a href="https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/sante-mentale-enfant">https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/sante-mentale-enfant</a></li> <li>• « <b>Enfants en danger : comment les repérer, que faire ?</b> » <a href="https://eduscol.education.fr/1013/enfants-en-danger-comment-les-reperer-que-faire">https://eduscol.education.fr/1013/enfants-en-danger-comment-les-reperer-que-faire</a></li> </ul>
<b>Alerter</b>		
<p><b>1- Il est conseillé de partager son inquiétude avec d'autres personnels qui connaissent l'élève pour avoir un œil attentif et repérer d'autres signes éventuels.</b></p> <p><b>2- Si cette inquiétude se confirme, mieux vaut alerter, même si l'on n'est pas certain de la gravité de la situation, car une prise en charge précoce des troubles psychiques peut permettre d'éviter des complications. Et un regard pluri- catégoriel sur une situation peut être bénéfique.</b></p> <p>À noter que certaines situations peuvent nécessiter un signalement immédiat.</p> <p>Exemples de situations d'urgence : traces d'automutilation, propos suicidaires (oral ou écrit), suspicion de violences intra- familiales...</p>	<p>L'ensemble des personnels du collège ayant en charge l'élève concerné enseignants de la classe, directeur SEGPA, CPE, principal ou adjoint,</p> <p>Les familles</p> <p>Les camarades de classe</p> <p>Les personnels</p> <p><u>Nom de l'infirmier de l'éducation nationale :</u> Mme DELEURY Coordonnées : <a href="mailto:helene.deleury@ac-bordeaux.fr">helene.deleury@ac-bordeaux.fr</a> Jours de présence dans l'établissement : LMMJV</p> <p><u>Nom du psychologue de l'éducation nationale :</u> Mme LASSEUR Coordonnées : <a href="mailto:sandrine.lasserre@ac-bordeaux.fr">sandrine.lasserre@ac-bordeaux.fr</a> Jours de présence dans l'établissement : Jeudi journée</p> <p><u>Nom du médecin de l'éducation nationale :</u> Docteur BUSTOS Coordonnées : <a href="mailto:cmscol.pessac@ac-bordeaux.fr">cmscol.pessac@ac-bordeaux.fr</a> Sur RV uniquement</p>	<p>Modalités de communication pour informer l'équipe d'une inquiétude (réunion, mail...) :</p> <p><b>Pronote ou mail à équipe de direction + infirmière+ Psy En + Assistante sociale +CPE</b></p> <p>Modalités pour passer l'alerte aux personnels sociaux et de santé :</p> <p><input type="checkbox"/> mail, <a href="mailto:helene.deleury@ac-bordeaux.fr">helene.deleury@ac-bordeaux.fr</a> <a href="mailto:elodie.hourcade1@ac-bordeaux.fr">elodie.hourcade1@ac-bordeaux.fr</a></p> <p><input type="checkbox"/> téléphone 05.56.15.12.53 infirmière</p> <p><input type="checkbox"/> Poste interne 84265 Infirmière // 84264 AS</p> <p><input type="checkbox"/> autre (préciser) <b>PRONOTE</b></p> <p><b>En cas de risque suicidaire et de danger pour l'enfant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- alerter rapidement l'infirmière scolaire, psychologue de l'éducation nationale, assistante de service sociale le cas échéant CPE</li> <li>- alerter dans la foulée le chef d'établissement ou son adjoint</li> <li>- en cas d'impossibilité de les joindre : <b>composer impérativement le 3114 pour avis ou le 15 pour intervention.</b></li> </ul>

	<p><u>Nom de l'assistante de service social</u>: Mme HOURCADE</p> <p>Coordonnées : <a href="mailto:elodie.hourcade1@ac-bordeaux.fr">elodie.hourcade1@ac-bordeaux.fr</a></p> <p>Jours de présence dans l'établissement : jeudi journée et vendredi matin</p>	
<b>Évaluer</b>		
À partir de l'alerte, la situation de l'élève est étudiée par une équipe ressource au sein de l'établissement afin d'identifier précisément le problème rencontré par l'élève et les signes qui durent, qui se répètent ou se cumulent, d'évaluer la gravité de la situation puis de décider si une orientation vers un autre professionnel est nécessaire.	<p><u>L'équipe ressource</u> :</p> <p>Mme DELEURY : Mme HOURCADE Mme LASSERRE Mme PESQUIER Mme BELAIDOUNI M. SIMON Mme SAYO</p> <p><u>Coordonnées</u> : PRONOTE</p>	<p>L'équipe ressource :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>se réunit pour étudier et évaluer la situation de l'élève, chacun selon ses compétences professionnelles ;</li> <li>échange dans le même temps avec l'élève et si possible avec sa famille et la personne ayant donné l'alerte afin de comprendre le problème ;</li> <li>décide des suites à donner, de l'adressage en interne ou en externe si nécessaire.</li> </ul>
<b>Adresser</b>		
En fonction de la situation et de la disponibilité des personnels de santé et sociaux de l'EN, l'équipe ressource peut décider, en accord avec l'élève et sa famille, d'une prise en charge en interne ou en externe, notamment par son médecin traitant.	<p>Coordonnées de quelques partenaires :</p> <p><u>Centre Médico-psychologique (CMPEA)</u></p> <p>Adresse : <a href="http://10 Av. Pierre Wiehn, 33600 Pessac">10 Av. Pierre Wiehn, 33600 Pessac</a></p> <p>Téléphone : <a href="tel:05 57 02 11 90">05 57 02 11 90</a></p> <p><u>Maison des adolescents (MDA)</u> :</p> <p>Adresse : <a href="http://5 Rue Duffour Dubergier, 33000 Bordeaux">5 Rue Duffour Dubergier, 33000 Bordeaux</a></p> <p>Téléphone : <a href="tel:05 56 38 48 65">05 56 38 48 65</a></p> <p><u>Point Ecoute Jeunes Pessac</u> :</p> <p>lieu d'accueil, d'écoute, de soutien et d'orientation pour les jeunes de 12 à 25 ans : permanence lundi matin 2ter avenue Marc Dulout Pessac-centre</p> <p><u>permanence vendredis</u> : plateforme des services de SAIGE</p> <p><u>RV sur doctolib</u> : <a href="https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/talence/point-ecoute-jeunes?pid=practice-134173">https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/talence/point-ecoute-jeunes?pid=practice-134173</a></p>	<p>L'équipe ressource prend rendez-vous avec l'élève et sa famille pour exposer la situation et éventuellement les accompagner sur la nécessité de soins.</p>

<b>En interne</b>  L'équipe ressource propose à l'élève une prise en charge par les personnels de santé ou sociaux rattachés à l'établissement soit l'infirmier, le médecin, le psychologue ou l'assistant de service social de l'EN.	Infirmière, médecin, psychologue ou assistant de service social de l'EN rattachés à l'établissement  <b>Mme DELEURY</b> <b>Mme LASERRE</b> <b>Dc BUSTOS</b> <b>Mme HOURCADE</b>	L'équipe ressource discute et décide avec l'élève et sa famille de la mise en place d'aménagements au sein de l'établissement.
<b>En externe</b>  L'équipe ressource propose à l'élève une prise en charge par un professionnel de santé en dehors de l'Éducation nationale. Un lien peut être fait avec des partenaires ayant l'agrément de l'académie ou du ministère ou avec le conseil local de santé mentale (CLSM) pour l'identification des professionnels de santé notamment.	Infirmière, médecin ou psychologue de l'EN rattachés à l'établissement :  <b>Mme DELEURY</b> <b>Mme LASERRE</b> <b>Dc BUSTOS</b>	L'équipe ressource : <ul style="list-style-type: none"><li>• discute de la situation et de la nécessité de soins ;</li><li>• propose à la famille une liste de professionnels de santé (médecins généralistes, psychologues, pédopsychiatres...) ou de structures partenaires (PEJ du 12-15, CMPEA, Maisons des adolescents...) pouvant être consultées rapidement en dehors de l'école.</li></ul>
<b>Assurer un suivi</b>		
Après la prise en charge, le suivi de l'élève, y compris lors d'un retour dans l'établissement, est une étape essentielle. Il ne s'agit pas d'un suivi médical mais plutôt d'un suivi de sa situation en termes d'attitude, de résultats scolaires, de relationnel, etc. Il est important de rester vigilant à tout nouveau signe de souffrance psychique tout en veillant à respecter la confidentialité des informations médicales de l'élève en question.	Tout personnel de l'établissement, notamment l'équipe enseignante de la classe de l'élève concerné, les personnels de vie scolaire, les personnels sociaux et de santé  Élève  Famille	L'équipe ressource peut : <ul style="list-style-type: none"><li>• partager certaines informations avec les personnels de l'établissement qui côtoient l'élève au quotidien, notamment afin de demander de lui accorder une attention particulière à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude ;</li><li>• prévoir des points réguliers avec l'équipe pédagogique, le professeur principal... pour assurer ce suivi ;</li><li>• prévoir une fiche de suivi avec des rendez-vous rapprochés et des objectifs à court et moyen termes.</li></ul>

Lorsque la souffrance repérée est identifiée comme consécutive à une situation de harcèlement, l'équipe ressource travaille en collaboration étroite avec l'équipe chargée de la prévention et de la lutte contre le harcèlement.

### La question de la confidentialité

**La confidentialité des informations relatives à la situation des élèves est nécessaire à chaque étape. Le respect de la confidentialité n'empêche pas de prévenir les membres de l'équipe pédagogique concernée d'une attention particulière à accorder à l'élève à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude.**

## Annexe 1 – Information des élèves et de leur familles

### N u m é r o s   u t i l e s :

Les dimensions proposées permettent aux élèves de coller ces informations dans le carnet de correspondance.

Non au harcèlement et cyber harcèlement **3018**

Souffrance et prévention du suicide **3114**

Questions psy **0800 71 08 90**

Allô enfance en danger **119**

Fil santé jeunes **0800 235 236**

**SAMU 15 -- Police 17 – Pompiers -- 18**

Numéro Urgence européen **112**

Violences faites aux femmes **3919** France Victimes **116 006**

**De nombreuses affiches sont placardées dans l'établissement : hall, vie scolaire, infirmerie rappelant tous ces numéros**

**Le protocole de santé mentale est à disposition des représentants légaux sur Pronote et le site de l'établissement.  
Il est également envoyé par mail.  
Il est présenté en CA en début d'année.**

## Annexe 2 – Modèle de fiche d'aide au repérage et d'alerte

Fiche à destination des personnels de l'établissement

# FICHE D'AIDE AU REPÉRAGE D'ÉLÈVES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Cette fiche peut être remplie par toute personne témoin d'un élève en situation de souffrance psychique.

**(i)** En cas d'urgence, en cas de suspicion de risque de suicide, alertez au plus vite oralement un personnel de santé ou **appelez le 31 14 en priorité sinon le 15**

Fiche à déposer dans les plus brefs délais à : **Mme DELEURY et en son absence à un membre de la Direction / Mme PESQUIER/ Mme BELAIDOUNI / M. SIMON en s'assurant qu'ils en prennent connaissance.**

### Élève concerné

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Classe :

### Personne rédigeant la fiche

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**(i)** Il n'est pas demandé d'explorer la situation, les symptômes, les habitudes de vie, mais simplement de décrire ce qui a été constaté, ce qui vous inquiète :

Toutes les informations partagées via cette fiche seront traitées de manière confidentielle.

### La question de la confidentialité

La confidentialité des informations relatives à la situation des élèves est nécessaire à chaque étape. Le respect de la confidentialité n'empêche pas de prévenir les membres de l'équipe pédagogique concernée d'une attention particulière à accorder à l'élève à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude.

<b>You have the impression that the student has difficulties concerning one or more of the following domains:</b>	<b>Observations</b>
<b>Sleep : somnolence during the day, recurrent fatigue...</b>	
<b>Nutrition : changes in appetite, weight loss or excessive weight gain...</b>	
<b>Physical health : frequent trips to the infirmary, somatic complaints, multiple pains...</b>	
<b>Affective/emotional : sadness, excitement, anxiety, instability, moroseness, nervousness, aggressiveness...</b>	
<b>Scholar : absenteeism, frequent delays, sudden school withdrawal, refusal, rupture, school phobia, academic failure...</b>	
<b>Behavioral : difficulties facing daily life, isolation, mutism, dependence on adults, aggressiveness towards others or self, violence...</b>	
<b>Consumption : excessive consumption of products/addictions (tobacco, alcohol, medications, cannabis...)</b>	
<b>Mal-être : attitude令人不安的...</b>	

Date :

Signature :